

Le 20 décembre 2024,

NOTE D'INFORMATION N° 26/2024

Objet : Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Le **D**ocument **U**nique d'**E**valuation des **R**isques Professionnels (DUERP) a été réalisé en application de l'article L.4121 du code du travail.

Il s'agit d'un inventaire complet de tous les dangers existants et éventuels sur le lieu de travail et une analyse des risques inhérents. Ces derniers sont donc énumérés selon la gravité, la fréquence et la probabilité de leur survenue.

Ce document a été mis à jour et soumis à la consultation des membres du CSE lors de la réunion du 18 décembre 2024 qui a émis un avis favorable.

Vous trouverez ci joint le DUER

Nous vous rappelons la méthodologie :

1 - Lister et estimer les risques professionnels encourus par les collaborateurs

Les risques identifiés au sein de la société sont les suivants :

- R1 - Surcharge de travail
- R2 - Nuisances liées au bruit
- R3 - Incendie - Électricité
- R4 - Exposition aux risques ionisants
- R5 - Exposition aux chimiques
- R6 - Travail sur écran
- R7 - Posture / Troubles musculo / squelettiques
- R8 - Psychosociaux et stress
- R9 - Covid 19
- R10 - Déplacements
- R11 - Port de charges
- R12 - Champs électromagnétiques - CEM

Pour information, l'évaluation des risques CEM a été réalisée avec l'outil OSERAY de l'INRS conseillé par la médecine du travail.

2 - Prioriser les risques grâce à une matrice utilisant la fréquence d'exposition et la gravité du dommage

Les risques sont priorisés selon la matrice suivante :

- Gravité de 2 à 16
- Fréquence 2 à 16

Cette matrice permet de calculer le risque brut associé à chaque risque et de réaliser une cartographie des risques bruts.

3 - Lister et estimer les actions existantes en tenant compte de la priorisation des risques

Plus les mesures de prévention existantes sont efficaces et plus le risque brut diminue. Cette phase permet de définir le risque résiduel de chaque risque et de réaliser une cartographie des risques résiduels.

4 - Définir les actions de prévention et de protection à proposer

Un plan de prévention des actions à mettre en place est ensuite déterminé. C'est un facteur d'atténuation du risque résiduel, il permet de calculer le nouveau risque résiduel associé.

La matrice des risques résiduel du GSA+ est la suivante :

Risque Résiduel (RR)= RB/ FA				
RB \ FA	16	8	4	2
4				
8			R11	
16			R2	R10
32		R3 -R4	R1 - R5 - R6 - R9	
64		R7		
128		R8		
256				

Le DUERP est tenu à la disposition :

- Des salariés
- Des membres du CSE
- Du médecin du travail
- Des agents de l'inspection du travail
- Des agents des services de prévention de la Carsat

Pour rappel, M. Fabien ROSE est « **salarié désigné compétent** » ; il est chargé de faire vivre la démarche de prévention et assistera la direction dans la mise en place de la politique de santé et sécurité au travail.

Le service Rh reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Document unique d'évaluation des risques professionnels

Fait en application de l'article L 4121 du code du travail, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) est une démarche de prévention qui consiste à identifier, classer les risques auxquels peuvent être exposés les salariés du groupement et à définir des actions et mesures de prévention et de protection des salariés.

Entreprise:	GSA+
Adresse:	Tour W - 102 Quartier Boieldieu
CP / Ville	92 800 PUTEAUX
Tel :	01 47 76 53 00
Code siren	349 072 355
Code APE	65 20Z
Activité	Réassurance

DATE DE REALISATION INITIALE

04/12/2007

DATES DES DERNIERES MISES A JOUR

18/12/2024

23/11/2023

18/11/2022

27/11/2021

20/04/2021

Sommaire

- 1 Présentation
- 2 Sommaire et méthodologie
- 3 Représentants et participants
- 4 Unités de travail
- 5 Estimation et priorisation des risques
- 6 Cartographie des risques
- 7 Evaluation des risques
- 8 Plan d'action

Méthodologie

Définitions:

Danger: Ce qui peut créer un dommage pour la santé.

Situation dangereuse: Situation où le salarié est exposé au danger

Risque: Evènement lié à l'exposition au danger.

ONGLETS

1 -Définir les participants à la démarche

Formaliser les noms, prénoms, fonctions, date et signature des participants à la démarche

3 - Représentants et participants

2- Définir les unités de travail: onglet unité de travail (UT)

Dans une unité les salariés sont exposés aux mêmes dangers de façon homogène: définir vos unités

4 -Unités de travail (UT)

3 - Estimer et prioriser les risques

On va utiliser la fréquence d'exposition aux dangers (F), la gravité du dommage liées aux risques encourus (G), et l'atténuation liée aux mesures de prévention existantes (FA)

Plus les mesures de prévention existantes sont efficaces, plus le risque résiduel va diminuer

Risque brut : $RB= F \cdot G$

Risque résiduel : $RR=RB/FA$

5- Estimation et priorisation

Effectuer l'estimation des risques et les prioriser

6- Cartographie des risques

4 -Définir un plan d'actions en tenant compte de la priorisation des risques

Définir les actions proposées, elles vont correspondre à un facteur d'atténuation (FA) et le risque résiduel (RR) pourra être calculé

7- Plan d'actions

Définir un chargé du suivi de l'action et une date de réalisation prévue et de réalisation.

8- Plan d'actions

5 -Mise à jour

Reprendre les étapes 2 à 4 , l'objectif étant que les risques résiduels diminuent au fur et à mesure du temps, et que les risques "acceptables" en vert ne deviennent pas jaune, orange voire rouge.

Représentants et participants à la démarche

Employeur	GSA+		
Redacteur:	Gaëlle BONTET	Fonction:	Directeur

Participants à la démarche:

Date	Fonction	Nom	Prénom	Signature
18/12/2024	Directeur Général	BONTET	Gaëlle	
18/12/2024	Membre CSE	MAISON	Céline	
18/12/2024	Membre CSE	VAUTRIN	Clotilde	
18/12/2024	Membre CSE	ROSE	Fabien	
18/12/2024	Membre CSE	OUDART	Estelle	
18/12/2024	Res Adm du personnel	SOULAT	Aline	

Salarié désigné compétent	ROSE	Fabien
---------------------------	------	--------

Unités de travail (avec effectif)

Intitulé	Composition	Effectifs 2022	Effectifs 2023	Effectifs 2024
Unité 1	Ingénieurs - souscripteurs - Compta - Rh	18	19	20
Unité 2	Ingénieurs - souscripteurs	10	11	11
Unité 3	Ingénieurs visite risque Assuratome	4	3	3
Unité 4	Ensemble du personnel	42	43	44

*Possibilité de créer une Unité de Travail (UT) "transverse" qui regroupe les risques communs à tous les salariés de l'entreprise

Estimation et priorisation

1/ **Risque Brut** = Fréquence (F) d'exposition X Gravité (G) du dommage

F \ G	G			
	Accident bénin sans arrêt de travail (Coef 2)	Accident / Maladie entraînant un arrêt de travail (Coef 4)	Accident / Maladie entraînant des séquelles (Coef 8)	Accident / Maladie pouvant être mortel (Coef 16)
Rare- Exceptionnelle 1 x /mois (coef 2)	4	8	16	32
Courte - Occasionnelle 1 x /semaine (coef 4)	8	16	32	64
Fréquente - Régulière 1 x /jour (coef 8)	16	32	64	128
Longue - Permanente >4h /jour (coef 16)	32	64	128	256

3/ Risque Résiduel (RR)= RB/ FA S'il n'existe aucune mesure alors RB=RR

RB \ FA	FA			
	16	8	4	2
4	0,25	0,5	1	2
8	0,5	1	2	4
16	1	2	4	8
32	2	4	8	16
64	4	8	16	32
128	8	16	32	64
256	16	32	64	128

2/ **Facteurs d'Atténuation (FA)** du Risque Brut

Mesures existantes <i>Si plusieurs mesures: prendre celle ayant le FA le plus haut</i>	FA
Si aucune mesure n'existe	1
Instructions ⇒ signalisations, formation, consignes et/ou mesures orales...	2
EPI (Equipements de Protection Individuelle) ⇒ Chaussures de sécurité, masques, harnais...	4
EPC (Equipements de Protection Collective) ⇒ Mise en place de garde-corps, insonorisation du local, encoffrement de la pièce usinée, aspiration de poussières, ventilation, revêtements de sol antidérapants...	8
Prévention intrinsèque : Mesures supprimant ou diminuant le danger. Mesures de suppression ou diminution d'exposition. Remplacer un produit chimique dangereux par un produit moins dangereux	16

Priorisation des actions à mener pour RB et RR

Si **non conformité réglementaire** alors toujours **priorité 1**

Priorité	Risque	Action
Priorité 1	Risque inacceptable	Mise en œuvre urgente de mesures de réduction ou de suppression du RR.
Priorité 2	Risque non maîtrisé	Rechercher et mettre en œuvre des mesures de réduction du RR.
Priorité 3	Risque mal maîtrisé	Améliorer les mesures de réduction du RR.
Priorité 4	Risque Acceptable	Veiller à ce que les situations de travail ne se dégradent pas.

Evaluation Risques

Unité de travail	Tertiaire
------------------	-----------

Nombre de personnes	44
---------------------	----

Repérage des dangers et identification des risques			Estimation et priorisation					Salaris concernés			
Dangers identifiés	Caractérisation des situations dangereuses	Risques	F	G	RB	Mesures de prévention existantes	FA		RR		
R1	Surcharge de travail	Périodes de densité de travail identifiées (souscription : renouvellement, comptabilité & Rh : réalisation comptes annuels / budget & déclarations annuelles sociales)	stress, maladie, fatigue, irritabilité	8	4	32	- Maintenir correcte la distribution des tâches, - Appui du manager dans la hiérarchie des rendus et anticipation des actions - Forte recommandation de prise de congés en période plus calme , - Coupure du réseau informatique le soir (21h - 7h) et le week end (pour certains collaborateurs) - Possibilité télétravail (volant forfaitaire - 35 jours), - Redistribution des tâches sur du "personnel transverse" , - Embauche supplémentaire (intérim , CDD) en cas de surcharge,	4	8	Unité 1	
R2	Nuisances liées au bruit	Bureaux partagés, imprimantes, conférences téléphoniques, conversations	stress, perte de concentration, irritabilité	8	2	16	- Disparition des imprimantes locales au profit d'imprimantes de plus grande capacité (silencieuses) localisées dans des espaces isolés des bureaux, - Possibilité de s'isoler dans des espaces dédiés (bulles , salles de réunion), - Travaux insonorisation, - Mise à disposition de casques téléphoniques,	4	4	Unité 4	
R3	Incendie / électrique	appareils électriques, présence de matériaux inflammables (papier, cartons) Dysfonctionnement appareils électriques	Départ de feu, brulure , asphyxie	2	16	32	- Formation de l'équipe sécurité aux consignes de sécurité, à la prévention contre les incendies et à la manipulation des extincteurs le 16 juin 2022 (12 personnes - équipe sécurité). - Information sur consignes de sécurité de la Tour W - Compte rendu sécurité : nouveaux arrivants informés lors de la 1ere semaine - réunions de services - Exercices évacuation Tour W (23/09/2024) - Déroulement correct en - de 5 minutes - 18 personnes sur site - Remplacement des prises multiples (achat de matériels neufs) - Vérification des extincteurs (maintenance Tour W) - Evaluation de la charge calorifique - audit réalisé en juin 2020 : conforme - un nouvel audit sera réalisé en 2025 - Contrôle des installations électriques - vérification faite le 23/01/2024 - conformité des locaux - Formation aux 1er secours (initiale et recyclage- 15/09/2022)	8	4	Unité 4	
R4	Exposition aux rayonnements ionisants - irradiation et contamination radiologique	Visites d'intallations nucléaires par les ingénieurs d'ASSURATOME pour inspections techniques, dans le cadre des contrats de réassurance souscrits par ASSURATOME (environ 10 visites /an et par ingénieur concerné). Les visites techniques se déroulent sur des durées de 1 à 5 jours selon les installations visitées.	brulure, blessures corporelles, rayonnement	4	8	32	- Instructions formelles de ne pas pénétrer dans les zones "Interdites", - Surveillance médicale spéciale et renforcée, assurée une fois tous les 2 ans par la Médecine du Travail (Visite DATR), - Suivi trimestriel (dosimétrie passive) effectué par l'IRSN, - Achat et mise à disposition d'un "dosimètre actif", - Formations spécifiques et recyclages obligatoires ,	8	4	Unité 3	
R5	Risques conventionnels, chimiques et biologiques	Visites sur sites d'entreprise par les souscripteurs d'ASSURPOL et ingénieurs d'ASSURATOME dans le cadre des contrats de réassurance souscrits. En moyenne une dizaine de visites sur sites par an sont effectuées, elles se déroulent généralement sur une journée.	brulure, blessures corporelles,	4	8	32	- Instructions aux ingénieurs de respecter les procédures de sécurité établies par les entreprises visitées, - Achat de matériel de sécurité (chaussures, paire de lunettes, casque ...) pour les visites de risques - cf liste en annexe,	4	8	Unité 2	
R6	Travail sur écran	attention visuelle soutenue	Fatigue visuelle	8	4	32	- Pauses régulières préconisées, cf note 32/2022 du 17/11/2022 - Visiostest par la médecine du travail, - Achat d'écrans pour un meilleur confort visuel (installation de doubles écrans pour tous les collaborateurs le souhaitant sur site), - Achat d'un écran supplémentaire pour les collaborateurs en télétravail (à la demande),	4	8	Unité 4	
R7	Posture Troubles musculo-squelettiques	Posture statique assise environ 80 % du temps de travail Contrainte posturale	TMS fatigue physique, douleurs (cou, dos, épaules , membres supérieurs...)	8	8	64	- Pauses libres et tâches alternatives, - Suivi des préconisations des ergonomes de la médecine du travail , - Achat de matériels si fortement préconisés par la médecine du travail (souris ergonomiques, sièges, bureaux ...), - Achat de bureaux électriques pour certains collaborateurs (pour varier les postures assis/ debout), - Achat pour tous les collaborateurs de matériels de bureau (écrans, sièges) , - Participation employeur à l'achat de matériel pour le télétravail, (depuis juillet 2023 - 150€), - Note d'information sur les bonnes pratiques et exercices d'étirements - mise à jour du 17 novembre 2022,	8	8	Unité 4	
R8	Risque psychosociaux et stress	charge de travail, conditions de travail et de trajet	fatigue physique et mentale, irritabilité, stress, TMS	16	8	128	- Entretien à la demande, - Réunions avec le médecin du travail , - Entretien annuel d'appréciation et évaluation charge de travail, répartition de la charge de travail si besoin, - Possibilité de formations spécifiques , - Suivi annuel d'indicateurs internes (absentéisme, rotation, charge de travail), - Diffusion d'une note d'information aux salariés - mise à jour du 17 novembre 2022 - Note 31/2022, - Hotline de soutien psychologique en partenariat avec le CMIE, - Réunions d'organisation du travail avec les managers pour réguler et répartir la charge de travail, - Accompagnement du changement, - Promouvoir la prise de repos (congés, RTT), - En cas d'isolement imposé : possibilité de se rendre sur site,	8	16	Unité 4	
R9	COVID 19 -cas d'épidémie	déplacements, transports en commun, salles de réunion, espaces partagés	Contamination avec symptômes liés à une infection respiratoire	8	4	32	- Télétravail imposé lorsque les missions ou contraintes techniques le permettent (lors de la mise en oeuvre de mesures d'urgence par le gouvernement) ou fortement préconisé, - présence temporaire par volontariat , - Mise en place et mise à jour de protocoles sanitaires (plan "covid"), - Distanciation, port du masque obligatoire dans bureaux et espaces partagés, - Information, affichage et rappel sur les gestes barrières, - Mise à disposition de gels hydroalcooliques, masques, gants, séparation plexiglas à l'accueil , - Période de disponibilité accordée aux collaborateurs sur le temps de travail pour se faire vacciner, - Isolement si préconisé par la CPAM,	4	8	Unité 4	
R10	Déplacements	déplacements urbains (clients, réunions ...), déplacements clientèle / visites de sites	fatigue physique, blessures corporelles	4	4	16	- Incitation à ne pas utiliser son véhicule personnel sauf cas exceptionnels, - Information / Prévention sur la mobilité douce (vélo, trottinette...)	2	8	Unité 4	
R11	Port de charges	Manutention de dossiers lors des campagnes d'archivages	blessures corporelles, mal de dos	2	4	8	- Opérations d'archivage réalisées au moins une fois par an, - Numérisation des dossiers- tres peu de dossiers papier, - Mise à disposition de chariots de transport si besoin, - Diffusion d'une note d'information sur les consignes de manutentions manuelles	4	2	Unité 4	
R12	Risques CEM	Voir annexe - analyse via l'application OSERAY de l'INRS : pas de risque identifié nécessitant des mesures de prévention. Les personnes ayant des particularités de santé et notamment DMAI peuvent en informer les RH pour mise en place de dispositifs spécifiques si nécessaire									

Cartographie des risques

Risque brut

F \ G	Accident bénin sans arrêt de travail (Coef 2)	Accident / Maladie entraînant un arrêt de travail (Coef 4)	Accident / Maladie entraînant des séquelles (Coef 8)	Accident / Maladie pouvant être mortel (Coef 16)
Rare- Exceptionnelle 1 x /mois (coef 2)		R11		R3
Courte - Occasionnelle 1 x /semaine (coef 4)		R10	R4 -R5	
Fréquente - Régulière 1 x /jour (coef 8)	R2	R1 - R6 - R9	R7	
Longue - Permanente >4h /jour (coef 16)			R8	

Risque Résiduel (RR)= RB/ FA

RB \ FA	16	8	4	2
4				
8			R11	
16			R2	R10
32		R3 -R4	R1 - R5 - R6 - R9	
64		R7		
128		R8		
256				

Plan d'actions

Unité de travail	LA DEFENSE
------------------	------------

Nombre de personnes	44
---------------------	----

Repérage des dangers et identification des risques			Plan d'actions					
Dangers identifiés	Caractérisation des situations dangereuses	Risques	Actions d'amélioration envisagées	Chargé du suivi de l'action	Date prévisionnelle	Date de réalisation	FA après amélioration	RB après amélioration
R1	surcharge de travail	Périodes de renouvellements, périodes identifiées (Souscription)	stress, maladie, fatigue, irritabilité					
R2	nuisances liées au bruit	Bureaux partagés, imprimantes, conférences téléphoniques, conversations	stress, perte de concentration, irritabilité					
R3	Incendie / électricité	appareils électriques, présence de matériaux inflammables (papier, cartons)	brulure , asphyxie	Mise à jour liste équipe sécurité	GB	janv-24	janv-24	
R4	Exposition aux rayonnements ionisants - irradiation et contamination radiologique	Visites d'intallations nucléaires (ingénieurs ASSURATOME) inspections techniques, dans le cadre des contrats de réassurance souscrits par ASSURATOME	brulure, blessures corporelles, rayonnement					
R5	Visites sur sites d'entreprise par les souscripteurs d'ASSURPOL et ingénieurs d'ASSURATOME dans le cadre des contrats de réassurance souscrits.	Les visites techniques se déroulent sur des durées de 1 à 5 jours selon les installations visitées.	brulure, blessures corporelles,					
R6	Travail sur écran	contrainte posturale et attention visuelle soutenue	trouble de la vue et TMS					
R7	Troubles musculosquelettiques	contrainte posturale	fatigue physique, douleurs (cou, dos, épaule , membres inférieurs...)					
R8	Risque psychosociaux et stress	charge de travail, conditions de travail et de trajet	fatigue physique et mentale, irritabilité, stress, TMS					
R9	COVID 19	déplacements, transports en commun, salles de réunion	Contamination avec symptômes liés à une infection respiratoire					
R10	Déplacements	déplacements urbains (clients, réunions ...), déplacements à l'étranger	fatigue physique, blessures corporelles					
R11	Port de charges	Manutentions de dossiers lors des campagnes d'archivages	blessures coporelles, mal de dos					